

aménagement communal participatif à Montpezat ou l'élaboration, avec les habitants, d'un schéma directeur cohérent

**par Claude Napoleone¹, Olivier Roque²,
Alain Bourbouze et Anne-Marie Jouve³**

1 : ADASEA : 4, av. de l'Europe-Unie, BP 140, 07001 Privas cedex

2 : CEMAGREF-INERM : 2, rue de la Papeterie, BP 76, 38402 Saint-Martin d'Hères

3 : CIHEAM - Institut agronomique méditerranéen de Montpellier : 3191, route de Mende, BP 5056, 34033 Montpellier cedex 1

Introduction

Dans les régions de déprise agricole caractérisées par la régression des superficies exploitées et du nombre d'actifs agricoles, la question de la gestion de l'espace se pose avec acuité depuis de très nombreuses années.

En effet, les nouveaux acteurs qui sont apparus dans la société rurale - résidents secondaires, touristes, chasseurs, propriétaires forestiers, établissements de services et autres - n'ont pas toujours ni des responsabilités précises ni les moyens pour gérer l'espace libéré par l'agriculture. De plus, cette complexification de la société rurale a accru les enjeux et avivé les conflits potentiels sur l'espace (Berger, 1975).

Cette problématique a suscité de multiples débats et de nombreuses méthodes d'intervention recherchant un équilibre entre les actions de l'Etat et celle des créateurs locaux ont été proposées (CGP/SEGESA, 1991 et CEMAGREF, 1993). L'objectif du développement local (Campagne, 1994) basé sur un consensus minimum entre les partenaires et sur un sentiment de cohésion entre une population et son espace de vie devrait remplacer la logique de l'aménagement du territoire des années quatre-vingt (Savey, 1994).

Les collectivités locales, et notamment les communes, ont à leur disposition une panoplie d'outils qui leur confère une réelle capacité d'action en vue d'une meilleure gestion de leurs espaces. En Ardèche, et dans le seul secteur agricole, ces outils sont les aides à l'installation et au développement, l'opération groupée d'aménagement foncier (OGAF), le plan de développement rural (PDR) et son accompagnement, l'article 21 et son accompagnement, le programme « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale » (LEADER), les cessations d'activité et attributions laitières, le gel des terres, les mesures agri-environnementales, les préétudes d'aménagement, les lois sur les paysages, les arrêtés de biotopes, les réserves, et, plus récemment, les préretraites et les aides au boisement des terres agricoles. Les consultations qui, en principe, accompagnent leur mise en oeuvre

sont le plus souvent ponctuelles, voire aléatoires, et ne permettent pas l'expression de tous les acteurs concernés. En l'absence d'une coordination, la multiplicité des projets suivis par les administrations risque fort de conduire à des concurrences dommageables et à des incohérences lourdes de conséquences pour l'avenir de la commune. Il y a de nombreux exemples de projets parallèles et contradictoires : installation de jeunes agriculteurs et aide au boisement des terres agricoles ; soutien à la modernisation d'une cave coopérative et primes à l'arrachage des vignes...

Il semble donc important, dans ces régions difficiles, de créer un lieu de concertation et un espace qui permette une réflexion organisée et la valorisation des initiatives individuelles (Veron, 1991) ainsi que de privilégier l'innovation.

La méthode prônée par l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA) pour promouvoir une meilleure gestion de l'espace en Cévenne ardéchoise a mis en avant une *démarche participative* pour réaliser un diagnostic et entreprendre des actions à l'échelle locale (*). Il ne s'agit pas de remettre au goût du jour une démarche endogène qui semble inopérante dans notre mode d'organisation social et économique, mais plutôt de rechercher un équilibre entre l'action verticale des structures (l'Etat, ses représentants et ses mandataires) et un espace horizontal d'échanges et d'évolutions (le territoire).

On entendra par territoire l'espace dont un acteur ou un groupe se dote afin d'organiser une activité déterminée ou de représenter une aspiration sociale, par exemple la conservation du paysage. Cet espace est multiforme : pour un même individu, on aura à considérer, par exemple, une zone d'intimité restreinte autour de son lieu de résidence ou une aire plus large où ont lieu ses activités d'échanges économiques et sociaux.

De plus, l'ensemble de ces espaces imbriqués, tous nécessaires et en évolution au gré des expériences des individus et des groupes, est dialectiquement relié à d'autres ensembles, formant des réseaux complexes. Une telle complexité nécessite une approche pragmatique et localisée sur un espace relativement réduit : comment comprendre une organisation sociale, sur laquelle on devra agir, en analysant un ensemble de données chiffrées ou en respectant *stricto sensu* les zones ou les secteurs d'activités habituellement retenus par les structures d'intervention (aire de production d'un bien particulier, groupes socio-professionnels) ? Cette recherche d'équilibre se formalise en général par l'implication des agents de développement sur le terrain et par la participation des acteurs aux décisions concernant leur propre territoire.

Le présent article décrit l'expérience de concertation-action qui a été réalisée dans cette perspective en 1992-1993 dans une commune de la Cévenne ardéchoise, Montpezat, pour construire, expérimenter et évaluer une méthode d'élaboration participative d'un schéma d'aménagement communal. L'expérience est originale à deux titres : d'une part, il s'agit d'un projet local, effectivement mis en oeuvre dans une commune et conduit avec pragmatisme depuis la réflexion globale sur l'aménagement communal jusqu'à la réalisation de projets intégrés et, d'autre part, la démarche suivie pour l'élaboration, l'expérimentation et l'évaluation du schéma directeur d'aménagement communal est une démarche dialectique, caractérisée par l'alternance d'étapes de travail de terrain et d'étapes de formalisation de l'expérience. L'intérêt et la nouveauté de cette expérience ne résident donc pas tant dans la proposition d'une nouvelle méthode d'aménagement communal que dans la réflexion exposée ci-après, sur les conditions de sa construction et de sa mise en oeuvre.

1. Les objectifs

Comment favoriser l'expression par les habitants eux-mêmes de leurs souhaits et de leurs projets sur l'espace communal ? Comment faire émerger un consensus autour de l'esquisse d'un schéma d'aménagement qui serve d'appui aux élus et aux représentants professionnels pour accompagner leurs

(*) Les fondements théoriques de cette méthode participative ont été formulés en termes d'approche-système par J.-F. Lemoigne et le Groupe de Recherche sur la Systémique et la Complexité Economique (GRASCE) et en termes de gestion patrimoniale par des auteurs tels que H. Ollagnon (INA-PG) ou J. De Montgolfier (ENITRS). Ces différentes approches se rencontrent largement par le fait qu'elles cherchent à prendre en compte la complexité et l'interactivité des phénomènes économiques, sociaux ou naturels. L'approche patrimoniale est plus spécifique de la gestion de l'environnement.

décisions ? Comment mettre en phase outils et mesures pour répondre à ce souci de cohérence exprimé au travers d'un projet de gestion participatif ?

Le besoin s'est ainsi fait sentir, au niveau d'institutions agricoles partagées entre l'action de terrain et l'application de règlements globaux (ici en l'occurrence l'ADASEA et la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt - DDAF), de concevoir et d'expérimenter, en préalable à toute intervention sur le milieu, un outil méthodologique d'aide à la réflexion, simple et opérationnel, destiné à des communes souhaitant organiser la gestion de leurs espaces. La présente étude se proposait donc, dans une première étape, d'élaborer un cahier méthodologique à l'attention des collectivités locales, facile à mettre en oeuvre à l'échelon local et qui permette de jeter les bases d'un schéma directeur d'aménagement de l'espace. Cette réflexion collective, arrêtée au niveau de la commune et approuvée par le conseil municipal, doit, selon les souhaits exprimés, permettre la reconnaissance et la mise en cohérence des projets individuels autour d'un consensus collectif minimal, puis, dans une deuxième étape, de mettre à l'épreuve des faits cette méthode, en l'appliquant sur une première commune de l'Ardèche.

L'échelon communal, qui peut surprendre, a été retenu en tant que lieu de débat où chaque acteur peut s'exprimer sur un espace qu'il connaît bien et dans un lieu qui lui est proche. Cette approche communale ne nie d'ailleurs pas la nécessaire intercommunalité ; elle se veut parallèle et cherche au contraire à l'enrichir. Par ailleurs, la commune est le plus petit échelon administratif ayant une capacité réglementaire importante. Cela s'avère décisif dans la mise en oeuvre des actions induites par une telle réflexion.

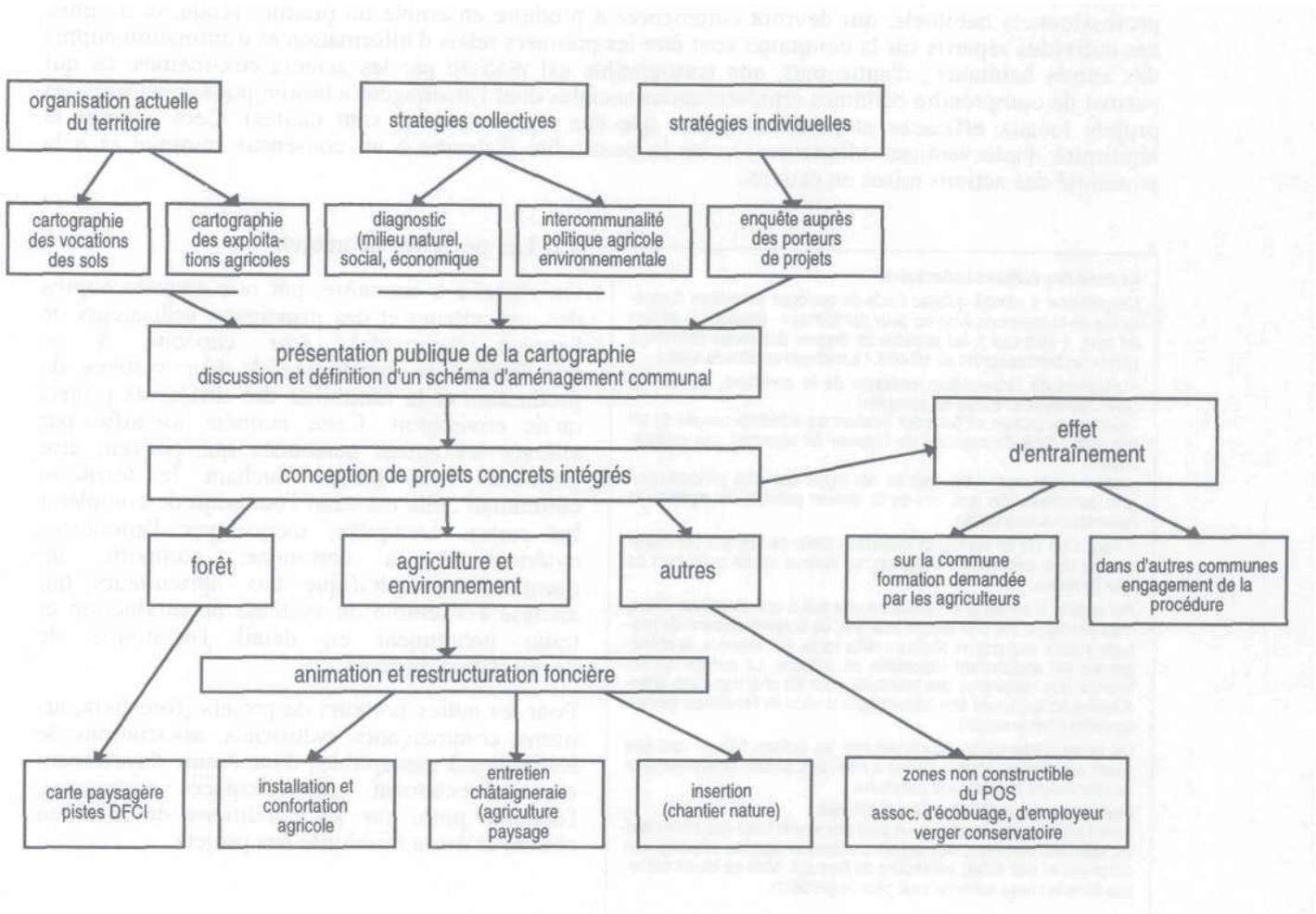


Figure 1. Déroulement d'une action d'aménagement participatif (cas de la commune de Montpezat)

2. La méthode

La méthode est volontairement simple et légère. Elle a été menée par un groupe composé autour du conseil municipal et d'autres acteurs communaux. Certains aspects techniques ont été traités par l'animateur de l'ADASEA, notamment pour la phase d'enquêtes, avec la participation d'enseignants et d'étudiants de l'Institut agronomique méditerranéen de Montpellier pendant leur stage d'étude régionale. L'animateur doit demeurer un soutien extérieur et le travail proposé doit être exécuté par les intéressés eux-mêmes. Il s'agit de construire des outils d'animation autour desquels doit s'engager une discussion pour faire émerger une volonté d'aménagement des espaces communaux.

On distingue trois grandes phases (fig. 1) :

- l'élaboration d'une cartographie des utilisations des espaces par un groupe local conduisant la réflexion ;
- le diagnostic global de type socio-économique et enquêtes individuelles, notamment pour identifier les porteurs de projets ;
- la discussion publique des enjeux et débats pour la mise en place d'un programme d'action adapté aux attentes exprimées.

2.1. Les cartes de l'utilisation du territoire (voir encadré ci-dessous)

L'utilisation actuelle et effective du territoire est transcrite sur deux cartes : l'une traduit l'utilisation actuelle des sols (carte 1), l'autre (carte 2) indique les limites des unités foncières utilisées par les agriculteurs et autres utilisateurs de l'espace (projets touristiques, etc.). La démarche est doublement intéressante : d'une part, des acteurs locaux sont mis ensemble en dehors des groupes socio-professionnels habituels, qui devront commencer à produire ensemble un premier rendu, et de plus, ces individus répartis sur la commune vont être les premiers relais d'information et d'animation auprès des autres habitants ; d'autre part, une cartographie est réalisée par les acteurs eux-mêmes, ce qui permet de comprendre certaines représentations sociales dont l'aménageur a besoin pour construire des projets locaux efficaces et pérennes (alors que ces représentations sont tacites). Ceci garantit la légitimité d'interventions ultérieures, voire la possibilité d'aboutir à un consensus minimal et à la pérennité des actions mises en oeuvre.

La carte des cultures cadastrales

L'expérience a montré qu'avec l'aide de quelques personnes compétentes de la commune (une ou deux par hameau - appelons-le *groupe ad hoc*), il était tout à fait possible de dresser des cartes précises à partir d'un fond cadastral au 1/5 000. La méthode se déroule ainsi :

- utilisation de l'assemblage cadastral de la commune, au 1/5 000 (avec repérage de toutes les parcelles) ;
- réunion du *groupe ad hoc* pour localiser les différents usages du sol par grand type d'occupation de l'espace en apposant une couleur-code ;
- report sur la carte ainsi coloriée des noms des sites principaux en gros caractères afin que, lors de la réunion publique, le repérage et l'orientation soient faciles.

Il s'agit bien sûr de repérer ici l'utilisation réelle de l'espace communal (et non celle déclarée au cadastre). La nuance est de taille dans ce type de milieu.

Par contre, le travail ainsi réalisé ne vise pas à une exactitude totale, mais témoigne, par une lecture plus fine, de la représentation du paysage auprès des acteurs réalisant cette carte. Par exemple, la châtaigneraie est socialement importante en Ardèche. Le codage qui différencie des vergers ou des bois-taillis pour les châtaigneraies abandonnées va largement être influencé par le vécu de l'exécutant (ancien agriculteur par exemple).

Ce genre d'information pourra orienter les actions futures vers des zones socialement importantes et *a priori* difficilement repérables pour un intervenant extérieur à la commune.

Les limites des unités foncières utilisées

Avec l'aide du *groupe ad hoc*, on peut amorcer le tracé des limites des exploitations agricoles, des zones d'utilisation agricole effective non déclarées et des autres utilisations de l'espace. Mais ce travail est repris dans la phase suivante avec plus de précision.

2.2. Les porteurs de projets

On cherche à connaître, par une enquête auprès des agriculteurs et des principaux utilisateurs de l'espace communal, leur capacité à se transformer, la dynamique de leur système de production et la faisabilité des différents projets qu'ils envisagent. Cette enquête identifie par ailleurs les autres personnes qui peuvent être porteuses d'un projet touchant le territoire communal ; elle est aussi l'occasion de compléter les cartes. L'enquête, menée par l'animateur extérieur à la commune, comporte un questionnaire spécifique aux agriculteurs qui analyse l'ensemble du système de production et traite notamment en détail l'économie de l'exploitation agricole.

Pour les autres porteurs de projets (forestiers, artisans, commerçants, industriels, associations de loisirs, etc.) susceptibles d'intervenir directement ou indirectement sur l'espace communal, l'enquête porte sur les conditions de mise en oeuvre et sur la faisabilité des projets.

2.3. Le diagnostic communal

Un cahier méthodologique est remis au maire. Il comporte 8 rubriques : le milieu naturel, l'histoire communale, la population, l'équipement collectif et les services, les activités non agricoles, l'agriculture, la forêt, le patrimoine et le tourisme, l'intercommunalité. Pour chacune, il indique en détail les données à collecter, les documents et cartes à se procurer, avec l'endroit où les trouver (voir exemple en encadré page suivante).

2.4. La réunion finale et la discussion des orientations d'un schéma directeur

Une réunion publique est organisée qui rassemble de la manière la plus ouverte possible l'ensemble des utilisateurs du foncier communal : agriculteurs, chasseurs, promeneurs, résidents secondaires, etc. Y sont présentés les cartes et les porteurs de projets (sans les nommer). L'animateur provoque la discussion par des questions du genre « Etes-vous satisfait de l'état actuel des choses ? Comment les faire évoluer ? Quelles zones voulez-vous entretenir ? Quelles incidences peut avoir tel projet ? ». Il s'agit d'aboutir à un consensus sur les orientations de l'utilisation du foncier communal et d'adopter un schéma directeur d'aménagement communal.

Dans ce schéma directeur, des zones dites « stratégiques » sont identifiées. Elles recouvrent des espaces où des actions intéressantes différents groupes sociaux et répondant par conséquent à des logiques différentes sont susceptibles de se mettre en place. Sur les espaces à l'abandon, c'est la confrontation des projets possibles sur un même espace qui permettra de trouver une cohérence aux actions autour d'un compromis. Un projet pastoral sera ainsi conçu et financé pour construire un paysage et participer en parallèle à la lutte contre les incendies (INRA, 1990).

Une fois les espaces stratégiques définis, on décline les thèmes d'action en fonction de leurs spécificités : la zone I (friches et paysages) pourra jouir d'un sylvo-pastoralisme option optimisée ; la zone II (ancien taillis de châtaigniers) pourra croiser production agricole et réinsertion sociale pour la remise en valeur...

Les étapes successives de la méthode se déroulent sur une période qui ne devrait pas excéder deux mois. L'animateur, qui intervient le moins possible, a un rôle essentiel de « facilitateur ». Lors de la réunion finale, il s'adjoint le concours de quelques techniciens locaux afin que l'information sur le contexte global et les interactions avec les communes voisines soient mieux appréciées.

3. L'application de la méthode à Montpezat

Montpezat est une commune de la Cévenne ardéchoise, zone de pentes sèches, d'influence méditerranéenne, dans un environnement très rural ; le seul pôle urbain localement important est le bassin d'Aubenas-Vais, qui compte une vingtaine de milliers d'habitants.

Montpezat s'étend sur 3 000 ha et connaît un déclin démographique ancien, bien qu'il semble s'infléchir depuis le dernier recensement général (713 habitants en 1990, alors qu'il y eut jusqu'à 2 857 en 1846). Par ailleurs, cette commune joue le rôle de bourg-centre, au pied d'un plateau de moyenne altitude (la commune se situe entre 468 et 1 402 m). Enfin, 183 emplois existent sur la commune (principalement dans les services et les administrations), dont 25 dans le secteur primaire (mais

Pour le milieu naturel

Données à fournir

- Un fond de carte au 1/50 000 (ou au 1/25 000) avec la topographie (courbes de niveau tous les 50 m à surligner).
- Transparent à même échelle du réseau hydrographique.
- Transparent à même échelle des routes, des chemins (et anciens chemins) et des zones d'habitat (et d'ancien habitat).
- Tableau climatique : pluviométrie (répartition mensuelle et moyennes interannuelles), températures (moyenne des températures par mois), nombre de jours de gel et d'enneigement.
- Zonage ZNIEFF.

Où trouver l'information nécessaire ?

- Carte IGN (1/25 000 et 1/50 000).
- Assemblage cadastral (1/5 000) de la DDE.
- Eventuellement carte géologique au 1/50 000.
- Assemblage au 1/20 000 du cadastre.
- Météorologie nationale à Aubenas.
- DIREN.

Thèmes de réflexion

- Y a-t-il des problèmes relatifs aux rivières (inondations, pollution, irrigation...), de quelle nature et dans quels secteurs ?
- Y a-t-il des problèmes de déneigement, de quelle nature, dans quels secteurs ?
- Y a-t-il des problèmes de desserte et d'enclavement, de quelle nature, dans quels secteurs ?
- La commune a-t-elle un plan d'occupation des sols (POS) ?
- Quels problèmes peut poser l'installation d'un nouveau foyer permanent dans tel secteur éloigné ?
- Y a-t-il des problèmes de protection des milieux naturels ?
- Quelles sont les actions de la commune sur tous ces aspects liés au milieu naturel ?

seulement 5 chefs d'exploitation de moins de 50 ans et 1 de moins de 40) qui pratiquent essentiellement l'élevage ovin (un millier de têtes sur la commune).

La chronologie de notre action fut la suivante :

- décembre 1992 : élaboration de la cartographie ;
- janvier 1993 : enquête sur les porteurs de projets et diagnostic communal ;
- février 1993 : réunion publique et lancement d'un projet « Paysages et pastoralisme » ;
- septembre 1994 : clôture de l'action avec rétrocession du portefeuille foncier communal.

La carte de la vocation actuelle des espaces communaux (carte n° 1, ci-contre) distingue :

- des terres et des prés de fauche qui correspondent à un espace bien entretenu qui devrait être repris lors des cessations d'activité ;
- des châtaigneraies fruitières ou autres vergers entretenus, et des châtaigneraies non rénovées qui évoluent lentement vers des taillis embroussaillés ;
- des pâtures qui sont des landes exploitées par le millier d'ovins de la commune, mais que genêts et fougères envahissent sur les marges ;
- des bois, taillis et friches qui ne bénéficient plus d'un entretien de type agricole et sont un milieu particulièrement sensible aux incendies, et qui, selon les vœux de la collectivité, devraient évoluer vers un espace mieux défini, pré ou forêt, afin d'en rationaliser la gestion.

Des enquêtes ont été effectuées auprès de 21 porteurs de projets (éleveurs, chasseurs, autres...), en portant sur un contre-calque les limites actuelles de leur situation géographique et de leur emprise sur l'espace (carte n°2, ci-après). Ces éléments nous ont permis d'établir un rapide diagnostic sur les capacités de la commune à gérer à moyen terme son propre espace. On peut schématiser Montpezat comme un espace touché par une déprise agricole forte mais où l'enfrichement semble contenu pour le moment dans des limites raisonnables. Il y a encore des agriculteurs et quelques jeunes qui développent des projets.

Lors de la réunion publique, chaque groupe social a exprimé ses besoins et ses attentes :

- les propriétaires sont soucieux de l'entretien de leurs parcelles mais ne veulent pas signer d'actes jugés trop contraignants (statut du fermage) ;
- les agriculteurs ont besoin de pâtures mais aussi d'une certitude contractuelle de durée pour rentabiliser les investissements ;
- les gens des hameaux sont soucieux de la progression des friches autour des maisons ;
- les promeneurs se plaignent de l'état des chemins ;
- il est enfin souhaité que des paysages « sauvages » soient préservés.

Les cartes ont montré que plusieurs territoires se chevauchaient sur un même espace et structuraient l'organisation des activités de la collectivité. Un souci partagé par tous s'est manifesté : la progression des friches, avec cependant, deux façons de voir principales et opposées. Les agriculteurs, d'une part, s'affirment comme les garants historiques de la gestion du territoire. Le travail à réaliser dans le cadre de notre expérience leur est donc, selon eux, destiné en priorité et ils voient dans notre intervention une possibilité de lever les blocages fonciers. Il s'agit de convaincre les propriétaires de mettre à la disposition de l'agriculteur des surfaces où il est susceptible de développer une activité individuelle (dans cette zone on pratique l'écobuage annuel et une gestion pastorale à partir de vastes parcs clôturés). Les autres habitants de la commune, pour leur part, expriment le souci environnementaliste présent dans la société globale et réclament à ce titre, comme à celui de propriétaire, un droit de regard sur le mode de gestion de ces espaces. Qui plus est, la collectivité est consciente qu'un effort financier

L'écobuage (*)

« Technique agricole traditionnelle qui consiste à brûler la couche superficielle du sol d'une friche ou d'un champ et à répandre uniformément les cendres sur le terrain pour le fertiliser ayant une mise en culture », selon le Larousse agricole (édition de 1981), l'écobuage *sensu stricto* était pratiqué dans tous les cas où l'on souhaitait mettre en culture une prairie permanente. Le gazon était retourné à la pelle, séché au soleil sur place puis incendié.

L'écobuage pratiqué actuellement par les Cévenols (c'est leur terme) consiste à brûler les broussailles pour les détruire. Autrefois, ce petit bois était soigneusement ramassé... L'opération, faite sous l'autorité du maire, est encadrée par les services techniques, pompiers notamment. On devrait employer le terme plus exact de *brûlage dirigé*.

(*) NDLR, avec l'aide de Bernard Hubert (INRA SAD Avignon).

risque d'être induit par ce genre d'action (à travers le budget communal), et souhaite, à ce titre aussi, une possibilité de contrôle.

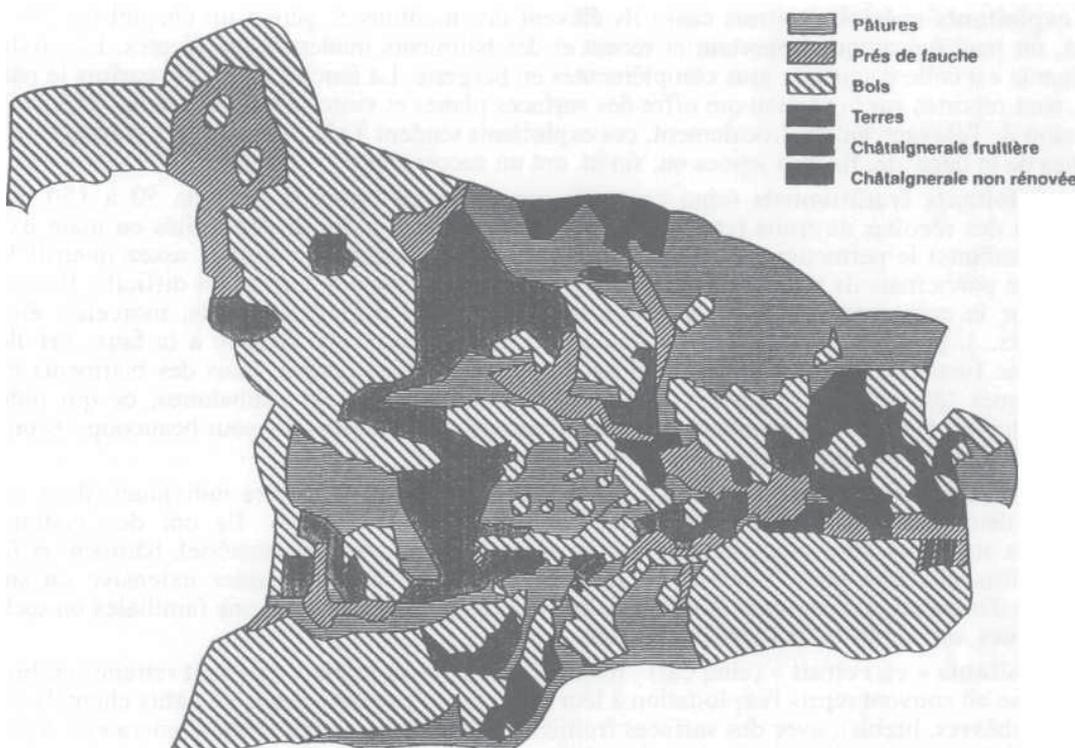
Ce sont ces logiques différentes de deux groupes (schématiquement définis) et le peu d'échanges entre eux qui induisent ce « blocage foncier » qui entrave, semble-t-il, toute action sur le territoire. Ce fut donc pour nous une donnée sociale qu'il a fallu aborder en tant que telle, en recherchant un mode de régulation nouveau répondant aux attentes des groupes en présence.

4. Les premiers résultats

Pour fédérer ces logiques différentes présentes sur le même territoire, nous avons, collectivement, établi un programme qui comporte :

- la détermination de zones stratégiques où se croisent les logiques et où doit se focaliser l'action ;
- l'incitation des propriétaires de ces zones à libérer le droit d'usage des terres au profit de la commune, sous forme de commodats (contrats plus souples que des baux) : un portefeuille de 290 ha a été créé ;
- la restructuration par la mairie puis la rétrocession par contrat de gestion à des acteurs aptes à débroussailler et entretenir : des agriculteurs, des non-agriculteurs (par exemple des commerçants ayant des chevaux), d'autres acteurs (association d'insertion mettant en place des « chantiers-nature », le centre médico-psychologique remettant en valeur une ferme pour ses patients).

Ce programme, à vocation foncière et agri-environnementale n'a cependant été que l'outil formalisant la réflexion. L'approche participative que nous avons suivie a permis de créer des groupes et des réseaux sur la commune qui, désormais, prennent des initiatives d'une manière autonome pour, par



Source : diagnostic participatif

Carte n°1. Vocation des espaces

exemple, créer une association pour former les agriculteurs qui écobuent et coordonner leurs actions (pour éviter certains abus), intégrer la réflexion « espaces communaux » à un POS qui se constituait par ailleurs sur la commune et enfin installer deux projets « ruraux » (agriculture, accueil et tourisme). L'effet de « vitrine » est patent : les communes environnantes semblent à l'heure actuelle vouloir suivre une procédure similaire.

Un ensemble d'actions a donc été lancé. Il a fallu l'implication, pendant au moins deux années, d'un animateur (agent d'organisme agricole) et la tenue de multiples réunions. Une gestion lourde donc, mais pour des résultats satisfaisants : l'approche sociale de l'aménagement local renforce l'efficacité des procédures. Il reste cependant des blocages.

5. Evaluation

Nous proposons ici une première évaluation de l'intérêt et de la valeur de notre méthode, à partir du cas de Montpezat qui en est l'exemple d'application le plus abouti. Cette évaluation s'est faite à travers l'étude des logiques individuelles et de la dynamique collective mises en oeuvre ; puis, par des entretiens élargis à des acteurs d'autres communes cévenoles (maires, agriculteurs), nous avons tenté de cerner les facteurs de leur non participation à une telle démarche. Enfin, nous avons dégagé quelques limites internes à la démarche.

5.1. Les logiques individuelles

a) les exploitants agricoles

Différents « types » d'agriculteurs sont présents sur la commune, différant par leurs systèmes d'exploitation et leurs situations sociales. Nous n'avons retenu que les éleveurs, inventoriés au cours d'un jury communal et pour une partie d'entre eux inclus dans notre enquête ; les deux autres exploitants sont spécialisés en petits fruits et pomme de terre, avec du petit élevage.

Parmi les éleveurs, on peut distinguer :

- les **exploitants spécialisés** (trois cas) : ils élèvent des moutons et gèrent un cheptel de 200 à 400 mères, un parc mécanique important et récent et des bâtiments modernes ou adaptés. La production dominante est celle d'agneaux gras complémentés en bergerie. La fauche, ainsi que parfois le pâturage d'été, sont reportés sur le plateau qui offre des surfaces planes et vastes d'un seul tenant, libérées par la cessation de l'élevage laitier. Localement, ces exploitants tendent à n'utiliser que des pâturages d'hiver, proches de la bergerie. Ils sont jeunes ou, sinon, ont un successeur ;

- les **exploitants traditionnels** (cinq cas) : ils possèdent un troupeau ovin de 50 à 150 têtes, et pratiquent des récoltes de fruits (châtaignes, cerises, airelles...) si les disponibilités en main d'oeuvre (femme, enfants) le permettent. Limités en surfaces, ils pratiquent un pâturage assez intensif le plus souvent en parcs mais ils ont aussi recours au gardiennage lorsque le terrain est difficile. Ils récoltent le foin sur la commune, en fond de vallée sur des terrains difficiles (pentus, morcelés, éloignés, complantés...), principalement à la motofaucheuse, avec souvent une finition à la faux. Privilégiant l'autonomie financière, ils ont un matériel ancien, toutefois bien adapté, mais des bâtiments exigus, peu pratiques (éloignement, mauvais accès...). Ils sont âgés, souvent célibataires, ce qui induit un temps de travail élevé et des problèmes de main d'oeuvre. Sans successeur pour beaucoup, ils ont pour objectif la retraite ou la préretraite ;

- les **exploitants atypiques** (quatre cas) : ce sont des double-actifs, à titre individuel (deux cas) ou familial (deux cas), avec parmi eux deux exploitants « néo-ruraux ». Ils ont des systèmes de production atypiques (chevaux, chèvres), réalisent peu d'investissement (matériel, bâtiment et foncier qu'ils maîtrisent assez peu), limitent les intrants et ont une conduite assez extensive en surface. Beaucoup d'installations néo-rurales ont périclité, notamment pour des raisons familiales ou technico-économiques, ou en raison de l'âpreté du labeur ;

- les **exploitants « en retrait »** (cinq cas) : relativement assez nombreux ; ils sont retraités et, bien que leur épouse ait souvent repris l'exploitation à leur nom, ils ne conservent que de petits cheptels (vaches laitières, chèvres, brebis), avec des surfaces fruitières (petits fruits, vergers, châtaigneraies). Ayant une bonne assise foncière, ils entretiennent les surfaces les plus accessibles à proximité des hameaux,

souvent plus que de besoin, à la fois pour leur cadre de vie et pour le cas où un descendant voudrait s'y installer...

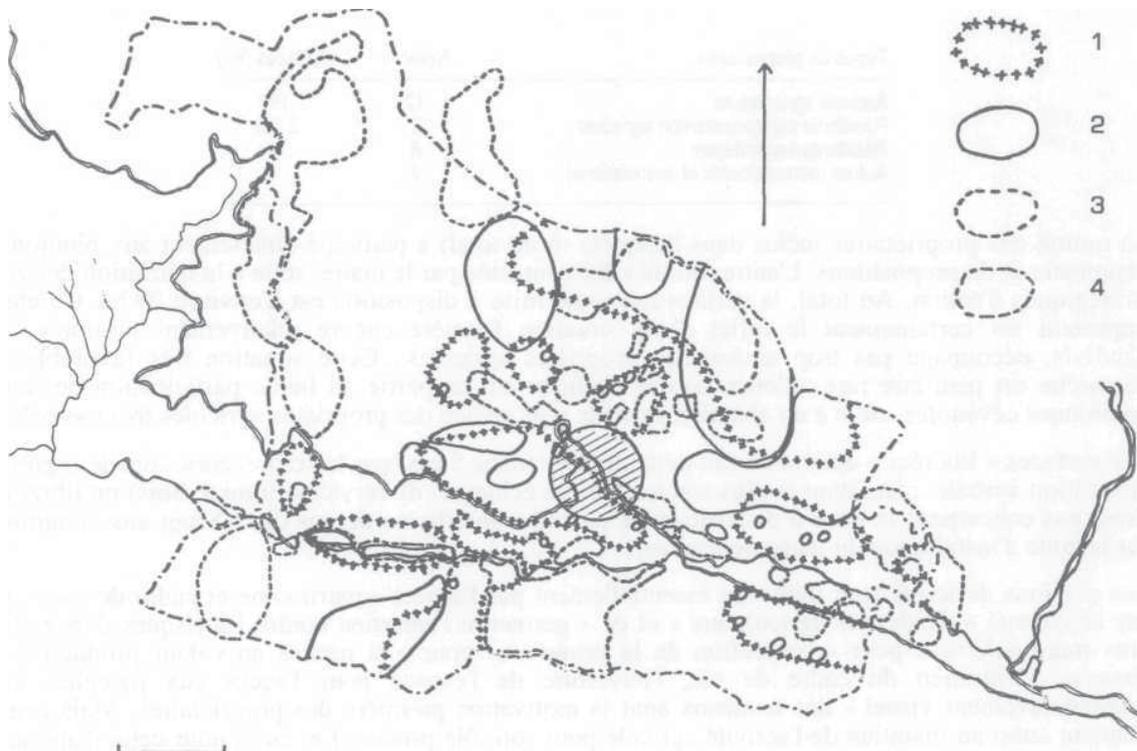
Au bilan, six agriculteurs se sont engagés dans la reprise de surface : 4 relèvent de la 1^{ère} catégorie (dont un en phase d'installation), 2 sont double-actifs (dont 1 néo-rural). On distingue deux types de participation :

- des « systèmes-ovins » qui sont en phase d'accroissement de leur troupeau ou en installation et cherchent des surfaces en pâturage d'hiver et de printemps, proches de leur bergerie. Cette demande correspond aussi à un objectif d'extensification et de maîtrise des coûts, par une réduction de l'alimentation hivernale en bergerie ;

- des double-actifs qui souhaitent développer leur élevage de chevaux (l'un est « orienté viande », l'autre produit des double-pones de selle). Ces troupeaux rustiques sont dehors à l'année et les exploitants ont peu recours aux aliments, ce qui nécessite de vastes surfaces. L'élevage équin est assez répandu en Cévenne ardéchoise, assez peu comme spécialisation, mais beaucoup pour contribuer à l'entretien minimum des surfaces. Particulièrement à Montpezat, c'est un élevage qui a des conséquences en termes de développement local puisqu'il a suscité la mise en place d'une *Fête du cheval* en août et d'une foire commerciale en avril.

Les exploitants qui ont contracté sont donc en phase d'expansion économique. Les exploitants « traditionnels » ou « en retrait » bien que très présents dans la phase de concertation ont été peu touchés par la contractualisation,

En ce qui concerne les repreneurs agricoles, Montpezat a donc bénéficié de son agriculture locale, encore présente et dynamique : le terroir plus favorable et la proximité du plateau (facilitant la fenaison et l'estive) ont retenu plus d'agriculteurs qu'en moyenne en Cévenne ardéchoise (la régression du nombre d'exploitations agricoles est de -25,7% à Montpezat entre 1980 et 1988, contre -45,4% en



Carte n°2. Limites des zones utilisées par les différents acteurs

1 : zones stratégiques définies dans le « schéma directeur d'aménagement communal » ; 2 : zones effectivement reprises par les exploitants agricoles et par les associations ; 3 : zones utilisées par les exploitants agricoles avant le programme de gestion de l'espace, régulièrement ou de manière très extensive ; 4 : limites de la commune.

Le cercle hachuré figure l'agglomération de Montpezat ; le segment représente 1 km.

moyenne pour les 29 communes du Syndicat intercommunal pour le développement et l'aménagement des Hautes Cévennes ardéchoises - SIDAHC). Mais surtout, la mise en oeuvre de la démarche correspond à une phase d'expansion pour ces agriculteurs en installation ou en croissance. Suite à la réforme de la Politique agricole commune (PAC), la baisse des cours et la mise en place des droits à prime pour la production ovine ont en effet poussé les éleveurs à accroître leur troupeau. La motivation des exploitants pour la reprise des terres est donc plus liée à l'accroissement de leur cheptel qu'au souci d'extensification, même si l'objectif d'économie d'intrants est également affiché.

b) les associations

Ce sont une association d'insertion professionnelle et une association de soutien aux handicapés, qui ont pour objectif le développement de la personne par le travail. Leur participation est venue après coup et leurs projets, élaborés en dehors de l'animation collective, ne se mettent en place qu'à l'heure actuelle ; ils profitent de la libération du foncier et de l'agrément de la population.

Ces projets se sont localisés dans les « zones stratégiques » et visent des objectifs définis collectivement :

- la réhabilitation de 20 ha de châtaigneraie abandonnée par l'association d'insertion professionnelle ; en échange d'un entretien-rénovation, l'association pourra bénéficier de l'usufruit pendant cinq ans ; l'exploitation pourrait donner lieu, en outre, au montage d'un circuit local de valorisation-commercialisation ;

- la création d'une ferme-accueil (à partir de la cession gratuite d'une exploitation à l'association par des propriétaires privés) pour l'épanouissement des personnes handicapées, en liaison avec la création d'un verger conservatoire. Cette ferme est située dans la vallée de la Fontolière, en proie à un abandon important du fait des difficultés d'accès.

c) les propriétaires

Les propriétaires participant au programme sont, mis à part une association de deux résidents secondaires, pour moitié des anciens exploitants agricoles et pour moitié d'autres résidents à titre principal.

Types de propriétaires	Nombre	Surfaces (ha)
Anciens agriculteurs	12	190
Résidents permanents non agricoles	3	2 338
Résidents secondaires	8	4
Autres (non-résidents et associations)	2	

La moitié des propriétaires inclus dans l'enquête (6 au total) a participé directement aux réunions de diagnostic et de propositions. L'autre moitié a été contactée par le maire, suite à la définition des zones stratégiques d'action. Au total, la surface moyenne mise à disposition est d'environ 20 ha. Ce chiffre important est certainement le reflet d'une situation foncière encore relativement « saine » : peu d'indivis, découpage pas trop ancien des propriétés agricoles... Cette situation très favorable à la démarche est peut-être rare ailleurs, ce qui expliquerait, en partie, la faible participation des autres communes cévenoles, suite à un abandon agricole plus ancien des propriétés agricoles très morcelées.

Les surfaces « libérées » étaient en fait déjà utilisées (dans 5 cas) par les repreneurs, sous le régime de la location verbale, consistant le plus souvent en des échanges de services (fumier, bois) ou librement. Trois cas concernent la mise à disposition de parcelles inutilisées depuis dix à vingt ans, notamment sur la zone d'installation du jeune agriculteur.

Les cessions de terres sont motivées essentiellement par l'aspect « patrimoine et cadre de vie », puis par la volonté « d'aider les agriculteurs » et de « permettre l'entretien contre les risques d'incendie », plus marginalement pour « l'obtention de la prime » et pour « la remise en valeur productive des terres ». L'entretien du cadre de vie, l'ouverture de l'espace pour l'accès aux parcelles et le « désenclavement visuel » des hameaux sont la motivation première des propriétaires. Mais ceux-ci tiennent aussi au maintien de l'activité agricole pour son rôle productif et aussi pour celui d'animation de la vie locale (passage des troupeaux, marchés...). La motivation concernant la limitation des risques

d'incendie s'est trouvée largement renforcée par la loi sur l'entretien des surfaces à proximité des habitations.

La cession à des agriculteurs *locaux* semble la règle pour une moitié des propriétaires, qui jugent les installations extérieures « vouées à l'échec », faute d'expérience technique, de bâtiments disponibles, de capacité d'investissement et d'une bonne connaissance du pays.

Le régime du commodat, utilisant la commune comme intermédiaire, est essentiel pour une majorité de propriétaires du fait de sa souplesse et du rôle que joue la commune. La majorité des propriétaires ne désire pas en effet laisser leurs parcelles autrement que sous un statut souple, avec possibilité de récupération des terres après cinq ans, en vue de projets personnels ou pour le compte de leurs descendants. De leur côté, les propriétaires non originaires de la commune voient dans le commodat un moyen de mettre en relation les deux parties, propriétaire et exploitant, qui ne se connaissent pas forcément.

La plupart pensent ne pas reprendre les surfaces cédées sous commodat au bout des cinq ans (sauf insatisfaction éventuelle sur le mode d'exploitation, ou pour le ramassage de châtaignes après débroussaillage). Un seul des propriétaires prévoit de reprendre les terres pour installer un parent. Cinq propriétaires sur les huit disent avoir cependant des projets de vente, de boisement ou d'exploitation à long terme. Interrogés sur le sujet de leurs relations à l'espace, les propriétaires formulent le constat d'une nette dégradation de la qualité de l'espace, qu'ils attribuent dans leur ensemble en général à la réduction du nombre d'exploitations, beaucoup plus marginalement et localement à des plantations (sur l'ancien pré communal situé sur le plateau). Pour eux, cette dégradation, c'est d'abord la disparition des chemins, c'est ensuite l'augmentation des risques d'incendie et, c'est enfin la progression de la friche. En revanche, la disparition éventuelle d'espèces naturelles rares n'a jamais été mentionnée. C'est plutôt le développement du gros gibier, notamment du sanglier, que ce sujet évoque chez eux.

Beaucoup procèdent à des travaux d'entretien directement, notamment les anciens agriculteurs. Les autres propriétaires, bien que dissuadés par le coût d'environ 1 000 FrF/jour d'un débroussaillage mécanique, ont parfois recours à des entrepreneurs ; tous déclarent en effet ne pas pouvoir assurer seuls l'entretien d'un périmètre minimum autour de leur habitation, comme la loi les y oblige (circulaire du 15 février 1980 relative au débroussaillage en région méditerranéenne). Une moitié souhaite que la commune intervienne plus dans ce domaine, notamment pour entretenir les chemins, par une prime aux exploitants ou par l'embauche de salariés. Une autre moitié ne voit de solution que dans un accroissement de l'impact de l'élevage.

Pour ces propriétaires, l'agriculture locale devrait, pour se maintenir, mieux valoriser ce travail d'entretien, mais surtout intégrer le tourisme, malgré les difficultés énoncées (compatibilité des deux fonctions, temps de travail, tourisme limité à deux mois par an...), ainsi que la chasse.

En bref, la participation des propriétaires a été importante à Montpezat, mais la plupart d'entre eux se sont contentés de céder des terres (participation passive) sans se constituer en force de proposition. Or, ce comportement est en retrait par rapport au constat qu'ils font et à l'intérêt qu'ils déclarent vis-à-vis de leur espace et de l'agriculture locale. Est-il possible de « mieux » les mobiliser ?

5.2. La dynamique collective résultante

Au-delà des projets individuels, la démarche d'animation participative vise la mise en relation des acteurs locaux, leur constitution en réseaux, formels ou non, finalisés sur des projets communs, dépassant l'intérêt individuel. L'autonomisation de ces réseaux permet alors, seule, de conserver et d'étendre la dynamique engendrée. Examiner cette dynamique collective, résultante de la démarche, est donc essentiel pour l'évaluation de cette dernière.

a) les accords entre acteurs

Les acteurs impliqués dans notre démarche ont passé entre eux des accords qui leur ont permis de réaliser des gains réciproques sur le plan foncier, de concilier leur points de vue sur l'espace et de monter une association.

Parmi les gains réciproques, notons des échanges de parcelles et une répartition globale d'une vaste partie de l'espace communal entre les agriculteurs locaux. Cette restructuration quasi-spontanée se fait au bénéfice des agriculteurs dans leur exploitation, tout en planifiant l'usage de l'espace sur la commune avec l'objectif « d'un agriculteur par hameau ». Notre démarche a donc donné aux éleveurs l'occasion de rationaliser la répartition de leur parcellaire en réalisant des échanges impossibles auparavant, faute d'un droit clair sur les parcelles. Cette restructuration vise aussi à faciliter l'installation des clôtures prévue pour la remise en valeur des surfaces.

Il y a eu conciliation de points de vue, d'une part dans les interrelations, la dynamique participative ayant permis à tous de clarifier leurs positions vis-à-vis des surfaces déjà utilisées et des surfaces convoitées en remplaçant des stratégies individuelles par la recherche d'un accord collectif et, d'autre part, lors des accords et des échanges entre exploitants repreneurs de surfaces et propriétaires cédants, qui ont porté sur les moyens de limiter l'éboulement des murettes, de limiter l'expansion des fougères, mais également sur l'utilité de la « demi-friche », notamment des genêts qui permettent de protéger l'herbe à la fois de la sécheresse et de la neige.

b) les conventions multi-acteurs

Ces conventions traduisent le développement d'une habitude de concertation pour l'élaboration d'objectifs communs à travers le montage d'une association.

L'habitude de concertation s'est révélée à l'occasion de l'élaboration du plan d'occupation des sols de la commune qui a eu lieu peu après la mise en place de la démarche de concertation et a bénéficié d'un haut niveau de participation locale : ses objectifs ont ainsi dépassé la stricte répartition du développement urbain. Les zones agricoles et « environnementales » ont ainsi fait l'objet de délimitations qui s'opposent au mitage urbain, voire forestier (reboisement) ; la plaine de Champagne, notamment, voyait s'étendre une urbanisation rampante depuis une trentaine d'années.

L'élaboration d'objectifs communs, quant à elle, s'est manifestée à travers la constitution d'une « Association d'entretien des pacages » entre les agriculteurs participant au programme. Cet entretien nécessite un gros travail de remise en valeur et d'installation de clôtures auxquelles se trouvaient en même temps confrontés les agriculteurs. L'objectif premier concerne ainsi l'entraide pour l'écobuage initial de débroussaillage, le second objectif, l'installation des clôtures par l'emploi en commun d'un jeune de la commune, sous contrat emploi-solidarité ou en « emploi vert », n'a cependant pas encore abouti.

La concertation et le travail sur ce problème de gestion de l'espace ont modifié les habitudes des travaux faits chacun pour soi. Apprendre à s'organiser est un des buts de la démarche participative de gestion. C'est un indicateur de l'autonomisation des acteurs dans la prise en compte et la gestion de leur espace qui garantit une certaine durabilité des actions engagées.

5.3. La non-participation : quelques éléments d'analyse

a) la non-participation de certains individus

Bien que la concertation mise en place ait été largement ouverte, certains acteurs utilisateurs de l'espace local ne se sont pas engagés, soit qu'ils n'aient pas participé aux réunions, soit qu'ils n'aient pas formé une force de proposition ou de construction de projets d'action.

Parmi les agriculteurs, tout d'abord, deux catégories : les « traditionnels » et les exploitants « en retrait » n'ont pas participé. Les premiers, pourtant intéressés dans un premier temps, ont eu peur d'un changement de pratiques et ont voulu conserver le système des accords verbaux. Futurs retraités ou préretraités, ils n'étaient nullement demandeurs de surfaces supplémentaires. Les seconds, les traditionnels « en retrait », souvent intéressés par la mise en place du programme sont demeurés offreurs de surfaces. Les uns et les autres jouent pourtant un rôle très important dans l'entretien des surfaces à proximité des hameaux qu'ils habitent : on dit ainsi souvent dans le pays que « ce sont les vieux qui gardent », car ils ont à la fois moins d'objectifs productifs et des méthodes « fines » de conduite (gardiennage), de fauche (faux ou motofaucheuse) et même parfois encore de culture (en terrasses), ainsi que des multiples actions d'entretien du patrimoine (chemins « caladés », granges « à genêts », clèdes à sécher les châtaignes, murets...).

Les opérateurs touristiques (hôteliers, propriétaires de gîtes, restaurateurs...) n'ont pas participé à la concertation, bien qu'ils la reconnaissent d'utilité directe pour le maintien du patrimoine paysager local et le développement de leurs activités. Ils peuvent cependant être à l'origine d'opérations de gestion de l'espace, comme à Thuyets, commune proche, où les commerçants participent au syndicat d'initiative et à l'entretien des chemins de randonnée.

Les pratiquants de loisirs sont les grands absents de la concertation, qu'ils soient chasseurs, pêcheurs ou randonneurs (voir encadré).

Les résidents secondaires ont été relativement bien représentés : certains se sont positionnés en tant qu'offreurs de surfaces, mais aucun, dans un premier temps du moins, en tant que force de propositions. C'est en effet très tard par rapport au déroulement de notre intervention, durant l'été, que des résidents secondaires ont pris connaissance du programme et ont cherché à engager la concertation sur les moyens de réaliser l'entretien des surfaces à proximité des hameaux. Là aussi, des montages sont envisageables : dans certaines communes les agriculteurs surveillent de petits troupeaux rustiques (ânes, chevaux) mis par les résidents secondaires pour l'entretien de leur propriété, en échange d'une rémunération ou d'un droit de ramassage dans leurs châtaigneraies.

Chasseurs, pêcheurs...

Si les chasseurs étaient indirectement représentés par certains agriculteurs, le thème de la chasse et de ses rapports avec l'entretien de l'espace n'a pas émergé, sans doute du fait que les chasseurs fréquentant le pays sont de moins en moins les agriculteurs de l'endroit.

La pêche, assez développée tout au long de la profonde vallée de la Fontolière, n'a pas été évoquée, faute de représentants. Pourtant, c'est une activité qui peut aider à la gestion des fonds de vallée (accès, entretien des bords...) et des rivières (appui à la conservation de la diversité biologique, des frayères, des anciens chenaux et bras morts...).

L'association *Les Amis de Montpezat*, qui a pour vocation le développement de la randonnée (avec environ 200 personnes participant aux 8 randonnées proposées l'été, dont une forte proportion de touristes) et des contacts entre gens du pays et personnes extérieures, est venue à quelques réunions à titre d'information et sans émettre de propositions d'action.

Pourtant les projets de cette association ne manquent pas, qui concernent la restauration ou la valorisation de buts de randonnée : les granges à genêts, les clèdes, le Pont bossu, le volcanisme, la grotte préhistorique, le moulinage de soie (encore actif), l'architecture des hameaux, la centrale électrique souterraine, qui seraient autant de prétextes à l'entretien de chemins de découverte et à l'ouverture de l'espace proche. En outre, cette association est très demandeuse de concertation avec les agriculteurs pour faciliter et encadrer le passage des randonneurs sur leur propriété, point de litiges traditionnel, et notamment aménager des portes sur les clôtures.

On retiendra que la concertation opérée à Montpezat s'est heurtée à deux types de problèmes :

- *un problème d'ouverture à une diversité encore plus grande d'acteurs* : la concertation a rassemblé surtout des personnes proches du milieu agricole : agriculteurs principaux ou double-actifs, retraités agricoles et propriétaires attachés familialement à l'activité agricole. Or, la commune, bien qu'encore fortement ancrée dans ce monde agricole, est de plus en plus habitée et fréquentée par des personnes qui en sont éloignées, mais qui ont quand même des relations fortes à l'espace de propriété, d'usages, ou même seulement d'affection. Nos démarches participatives par conséquent doivent veiller à inclure et à développer l'implication de ces populations envers l'espace qu'elles ont choisi d'habiter ;

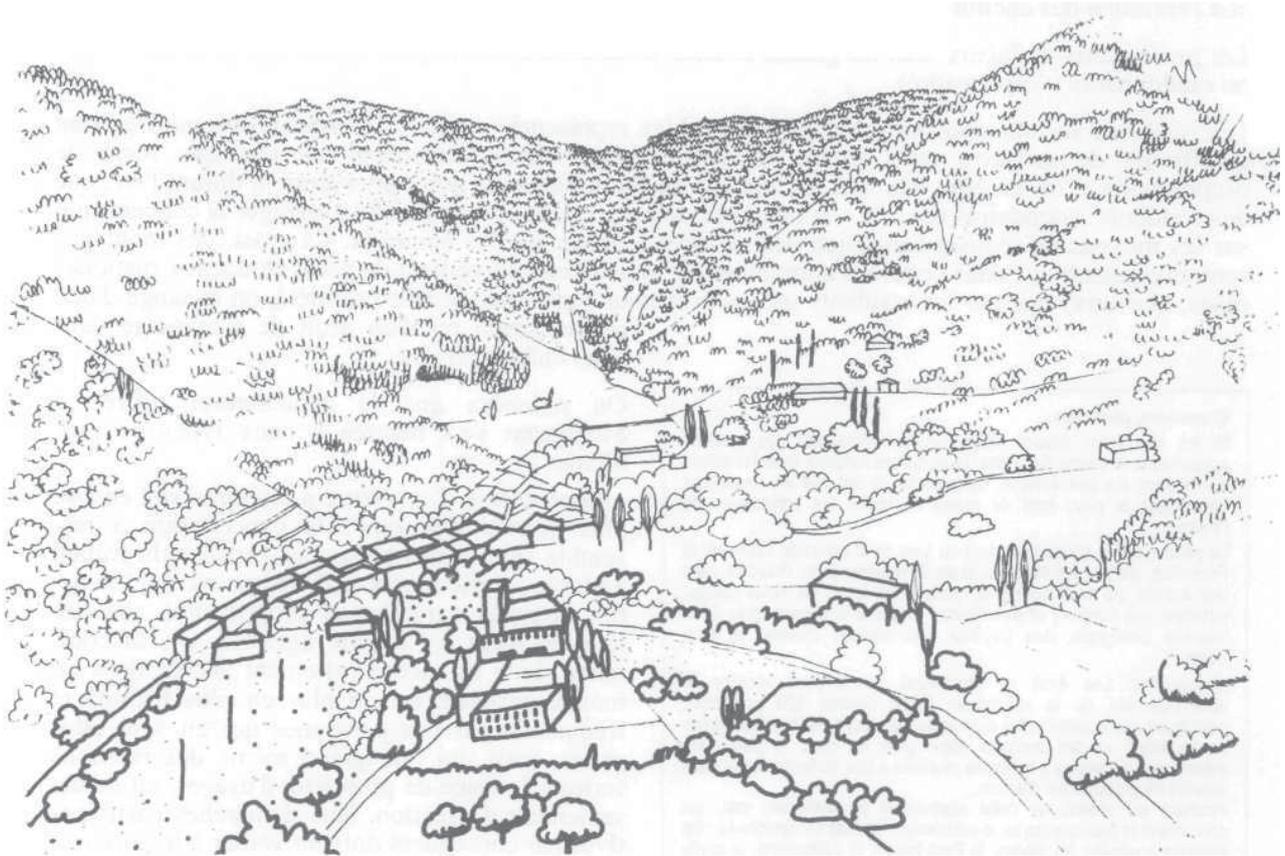
- *un problème de passage entre la phase de diagnostic et la phase d'action* : lorsque la démarche passe de cette phase de constats et de recherche collective de propositions à la phase de l'engagement individuel et concret, il y a une érosion de la participation et de l'initiative. Ainsi,

l'entretien des tours de hameaux n'a pas trouvé preneur, ni véritablement les zones à risques d'incendie. Il est un fait que les projets sont plus difficiles à construire lorsqu'ils touchent avant tout un intérêt collectif. Un accompagnement plus poussé doit être envisagé dans ces cas pour susciter la confiance et la réciprocité dans les engagements des individus (élaborations de chartes d'objectifs, entraide...).

b) la non-participation de communes

Quatre communes seulement ont, à l'heure actuelle, engagé une réflexion collective et des actions de gestion (Montpezat, Labastide-sur-Bezorgues, Ribes et Rosières) alors que notre procédure était proposée à l'échelle de la petite région cévenole. Des sondages rapides auprès d'élus et d'agriculteurs de communes non participantes nous indiquent que :

- certains maires ne sont pas sensibilisés aux problèmes de l'agriculture et de l'entretien de l'espace ; or, les maires ont un rôle-clef dans le déclenchement et l'animation d'une telle démarche ;
- beaucoup d'agriculteurs motivés au départ ont été bloqués par leur estimation pessimiste du nombre de personnes (propriétaires, résidents, autres agriculteurs) capables de s'intéresser à cette démarche sur la commune ;



Montpezat

- beaucoup d'agriculteurs pensent en outre que « c'est trop tard », qu'une telle préoccupation aurait dû émerger il y a dix ans quand il restait encore des jeunes pour reprendre et avant que l'enfrichement ne soit trop avancé ;
- l'ampleur du problème foncier (morcellement, indivisions) comme à Mayres où la concertation a démarré de manière informelle entre le maire et quelques agriculteurs, est décourageante ;
- enfin, l'intervention parallèle de l'« article 19 », sur le même thème mais avec une méthode et des exigences toutes différentes, conduit des communes (Genestelle, Saint-Joseph-des-Bancs) à ne pas souscrire à une démarche d'animation participative.

Dans ces communes, pourtant, les demandes de ces agriculteurs pour engager réflexions et actions concernant la gestion de l'espace sont fortes. Beaucoup vivent le problème de la fermeture de l'espace au quotidien et reçoivent également de la part de résidents de multiples propositions de mise à disposition de parcelles contre leur entretien. Or, ces propositions formulées au niveau micro-local (hameau) ne correspondent pas forcément aux besoins de l'exploitant, mais pourraient trouver preneur si elles étaient émises au niveau de la commune, voire à un niveau supérieur.

Ceux des agriculteurs qui se tournent vers des activités d'accueil prennent conscience de l'enjeu paysager. Enfin, presque tous les agriculteurs perçoivent localement une montée des conflits d'usage avec leurs activités : fréquentation touristique, ramassages abusifs (châtaignes, myrtilles, cèpes...) et surtout la chasse avec les dégâts des sangliers et la très mauvaise « cohabitation » des chasseurs - de plus en plus venus de la ville - avec clôtures et troupeaux...

On soulignera que la gestion de l'espace est un problème actuel en Cévenne ardéchoise ; ses protagonistes et les solutions envisageables ne sont plus seulement agricoles. De fait, pour être considéré par la population et les élus locaux, ce problème de l'entretien de l'espace ne doit pas être perçu comme un problème technique relatif à l'évolution du secteur agricole, mais comme un problème social relatif à l'évolution d'une société humaine. L'animation, pour motiver et rassembler les énergies, doit se présenter clairement comme une étude-action sur l'utilisation actuelle et future de l'espace par l'ensemble des acteurs concernés, résidents ou non, économiques ou sociaux...

5.4. Les limites techniques de la démarche

La méthode retenue (et non son application) se heurte à des limites liées au choix de l'échelle d'intervention et à celui de l'autodétermination locale des critères et objectifs d'action.

a) l'échelle d'intervention

L'échelle communale n'est pas propice à l'émergence de projets transversaux impliquant une assise de concertation et d'action plus large, comme des projets associatifs qui ont permis la reprise de certaines zones délaissées par les repreneurs agricoles ou encore comme ce projet de relais équestre (celui d'un propriétaire de gîte à Labastide, désireux de monter un relais équestre pour l'entretien paysager de proximité et l'ouverture éventuelle d'un gîte de groupe) qui n'a pas trouvé d'appui au seul niveau local, tandis que le même projet était formulé à partir de communes voisines...

b) l'autodétermination locale

Basée sur l'expertise et la détermination uniquement locales des moyens d'action, la démarche a l'avantage d'élaborer un projet social sur l'espace. Elle ne permet cependant pas de poursuivre des objectifs techniques très poussés dans les domaines des systèmes d'exploitation et de l'environnement. Ni les moyens de gestion, ni les orientations techniques et productives des systèmes d'exploitation ne sont en effet remis en cause par cette démarche. Les moyens de gestion - peu susceptibles de changements - ont été de plus peu travaillés. Notamment, tant les surfaces mises à disposition par les propriétaires que les surfaces reprises par les exploitants auraient pu faire l'objet d'un classement suivant leurs qualités intrinsèques et éventuellement leur adéquation vis-à-vis des zones stratégiques définies (certaines surfaces reprises sont en dehors). Une modulation de primes *ad hoc* aurait alors peut-être permis de motiver plus encore la cession et la reprise de surfaces en « zones stratégiques ».

Concernant les objectifs de la gestion, il apparaît également que des enjeux environnementaux forts ne peuvent pas véritablement émerger de la seule concertation locale. Les gens se mobilisent pour des objectifs de cadre de vie, d'accessibilité de l'espace, de risques d'incendie, d'entretien de la qualité productive de surfaces en pâturages ou en châtaigniers, bref pour tout objectif qui relève d'enjeux locaux d'environnement.

Mais des enjeux écologiques ou paysagers institués comme importants au plan national ne semblent pas forcément perçus comme tel au plan local. Dans les enquêtes réalisées, aucun intérêt n'a été mentionné envers la richesse biologique locale alors que Montpezat a des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF) de type 1 répertoriées sur son territoire : rares stations de Chêne pédonculé dans le cratère de la Gravenne, flore témoignant du croisement d'influences atlantique et méditerranéenne, stations de Gagée, de Gentiane pneumonanthe, de Tentrède dans les prairies humides du Suc du Pal et signalées comme rares à l'échelle nationale, Faucon pèlerin à la Serre de la Pierre Plantée... De même, la gestion de sites paysagers (châteaux, cascades...) n'est pas évoquée spontanément.

La gestion de ces enjeux environnementaux forts ne semble donc, faute de connaissance et (ou) de capacités d'expertise technique, pouvoir émerger du seul niveau local.

6. Conclusions

L'évolution du monde rural ne permet plus aux organismes aménageurs de fonder leurs actions de développement rural sur les seules problématiques agricoles.

Tout en pressentant l'importance d'approches globales et adaptées à la variété des territoires, les collectivités locales se plaignent qu'aucune solution ne soit vraiment formalisée. Il est donc urgent d'expérimenter de nouveaux modes de régulation qui détermineront demain l'évolution des espaces non urbains. Ces modes de régulation devront prendre en compte le nouvel équilibre qui peut s'instaurer entre des actions « centrales » réfléchies et conçues sur un territoire vaste - le bassin de vie par exemple - et les initiatives et propositions locales des porteurs de projet qu'il faut savoir et vouloir impliquer (Napoleone, 1993).

Le travail réalisé ici montre que la mise en mouvement préalable des consciences et des vœux de chacun peut optimiser localement les outils mis en place ultérieurement. Ainsi la réflexion collective sur les espaces communaux a non seulement permis, avec l'aide de la commune, l'installation de jeunes ruraux qui adoptent des systèmes d'exploitation réfléchis (recours à la pluriactivité, optimisation des ressources disponibles), mais a suscité une mobilisation locale qui favorisera la pérennité de ces projets en les intégrant dans la collectivité par le biais des associations locales qui ont contribué à leur conception.

L'atout majeur de la démarche présentée ici est bien l'élaboration de l'espace en tant que projet collectif, ce qui permet de dépasser les stratégies individuelles et d'opérer une réorganisation foncière grâce à l'intermédiation de la commune. Cet équilibre à trouver entre l'application de démarches centralisées et l'émergence locale des projets nous semble un enjeu fondamental dans la réflexion liée à l'aménagement local :

- enjeu sociologique, car cette réflexion locale, puis la réappropriation des actions mises en oeuvre qui s'ensuit, peuvent répondre à la difficulté qu'ont bien des ruraux (dont font partie les agriculteurs) à sortir de ce double sentiment d'assistanat et d'abandon (Kayser, 1990) ;
- enjeu économique, car l'intégration de projets nouveaux à une collectivité accueillante est un vecteur privilégié de pérennisation des structures (y compris en acceptant d'assurer quelques coûts induits comme les communes le font de plus en plus) ;
- enjeu plus global enfin, car un débat social sur l'aménagement du territoire devra prendre en compte l'équilibre entre le « centralisé » et le local (organisation administrative ?), l'urbain et le rural, etc. Les populations rurales sont, à ce titre, au centre du débat (Hervieu, 1993) et conservent une capacité d'innovation et d'analyse que l'on doit savoir valoriser •

Références bibliographiques

- | | |
|---|--|
| BERGER A., 1975. <i>La nouvelle économie de l'espace rural</i> . Editions Cujas, Paris. | INRA ECODEVELOPPEMENT/CERPAM (ouvr. coll.), 1990. Espaces forestiers, élevages et incendies. <i>Revue for. Fr.</i> XLII, n° spécial. |
| CAMPAGNE P., 1994. <i>Agriculture et développement local : quelques questions économiques</i> . Cahiers Options méditerranéennes, Vol. 3, CIHEAM-IAM, Montpellier | KAYSER B., 1990. Paysans et ruraux : la nécessité de l'alliance, <i>Geoduc</i> , 33, Toulouse. |
| CEMAGREF, 1993. <i>Diagnostic à l'échelle de petites régions rurales</i> . Etudes n° 5, Antony. | NAPOLEONE C., 1993. De l'expérience du développement au développement de l'expérience. |
| CGP/SEGESA, 1991. <i>Guide du diagnostic pour le développement rural</i> . | SAVEY S., 1994. <i>Espace, territoire, développement local</i> . Cahiers Options Méditerranéennes, Vol. 3, CIHEAM-IAM, Montpellier. |
| HERVIEU B., 1993. <i>Les champs du futur</i> . Ed. François Bourin. | VERON F., 1991. <i>Formes innovantes de gestion de l'espace en France</i> . INSERM, Etude n° 242. |

